



Le 13 novembre 2024

PAR COURRIEL

Karine Charest
 Directrice – Affaires corporatives et
 gouvernance
 Edifice Jean-Lesage
 21^e étage
 75, boulevard René-Lévesque Ouest
 Montréal (Québec) H2Z 1A4
Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2024-0529

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 19 octobre 2024 et visant à obtenir :

« *Liste des centres de transformation d'Hydro-Québec du réseau de transport et de distribution au sein de la province du Québec. Pour chaque centre de distribution, nous aimerais obtenir l'information suivante :* »

- Nom du centre
- Le type (selon le voltage)
- L'emplacement géographique. »

(Transcription intégrale)

À la suite d'une demande de précision de votre demande, le 23 octobre vous confirmez souhaiter obtenir les données à la fois pour les postes électriques de transformation du réseau de transport et pour les postes de distribution.

Après analyse, vous trouverez ci-joint copie des renseignements faisant l'objet de votre demande concernant les postes de distribution. Quant aux postes électriques du réseau de transport, nous vous référerons aux pages 21 à 28 de notre document *Registre des entités visées par les normes de fiabilité* disponible sur le site Internet de la Régie de l'énergie à l'adresse suivante : https://www.regie-energie.qc.ca/storage/app/media/entites-visees-normes-de-fiabilite/registre-des-entites-visees-par-les-normes-de-fiabilite/registre-des-entites-visees-par-les-normes-de-fiabilite-archives/Registre_FR_20230119.pdf. Enfin, nous ne pouvons vous communiquer l'emplacement géographiques plus précis des installations. La communication de cette information comporte en effet des enjeux de sécurité. Nous invoquons en conséquence les articles 28 et 29 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents et
 de la protection des renseignements personnels,

Karine Charest

p. j.